



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du mardi 18 mars 2025

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 11 mars 2025
Date de publication : 25 mars 2025

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste,	Alexandre, CUINET Jean-Pierre,	Mohamed, BOURGEOIS-
MANGIN Isabelle, BERTHAUD	PECHINOT Jacques, FICHERE	REPUBLIQUE Claire, CUSSEY
Mathieu, MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	Laëtitia, JARROT-MERMET
CHAMPANHET Stéphane,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	Laëtitia, GOMET Nicolas,
GERMOND Daniel, DRAY	Blandine, LEFEVRE Jean-	MUGNIER Christine, HERRMANN
Frédérique, JABOVISTE Philippe,	Philippe, DELAINE Isabelle,	Nadine
MIRAT Maryline, DOUZENEL	JEANNET Nathalie, MBITEL	

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à CUINET Jean-Pierre, NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à DRAY Frédérique, ROCHE Paul donne procuration à CHAMPANHET Stéphane, CERNELA Patrice donne procuration à DOUZENEL Alexandre, DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CRETIN-MAITENAZ Blandine, ANTOINE Patricia donne procuration à MIRAT Maryline, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, DRUET Timothée donne procuration à GOMET Nicolas, BOUTELOUP Guillaume donne procuration à HERRMANN Nadine, EMONIN Laurent donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia

Conseillers absents non représentés

Objet : Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Rapporteur : Monsieur Jacques PECHINOT

Par délibération n° 137 du 18 décembre 2024, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole visant à clarifier sa compétence facultative relative à sa politique de soutien aux associations et manifestations culturelles et événementielles, d'envergure intercommunale, départementale, inter-régionale ou nationale.

En effet, la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) avec l'Association Scènes du Jura arrivant à son terme au 31 décembre 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a souhaité réaffirmer son soutien aux actions d'animation, de développement et de promotion du territoire à travers la culture et l'événementiel.

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 14 mars 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **DE VALIDER** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ci-annexée, afin d'y intégrer l'ensemble des éléments énoncés dans la délibération n° 137 du 18 décembre 2024 en conformité avec l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir : « le soutien aux associations et manifestations culturelles et événementielles d'envergure intercommunale, départementale, inter-régionale ou nationale ; soutien aux actions d'animation, de développement et de promotion du territoire à travers la culture et l'événementiel ».

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Communauté d'Agglomération du Grand Dole

*Fait à Dole, le 18 mars 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNOUX

